

# en Île-de-France l'Ordre des architectes

## Le cabinet secondaire

### Texte :

---

Article 34 du règlement intérieur : Lorsqu'un architecte ouvre un cabinet secondaire dans une autre région que celle du lieu d'inscription au tableau, il en informe le conseil régional d'accueil.

### Définition du cabinet secondaire :

---

Structure permanente domiciliée à une adresse différente de celle de l'activité principale dans laquelle l'architecte ou la société d'architecture exerce une activité effective.

### Fonctionnement :

---

L'objectif étant de recenser l'ensemble des cabinets secondaires, le principe est que quel que soit le lieu d'établissement du cabinet secondaire, l'architecte est tenu de le déclarer au conseil régional du lieu d'établissement du cabinet secondaire. Il n'y a pas de choix possible de la région d'inscription d'un cabinet secondaire, c'est le département du

Dans le cas où la région de déclaration n'est pas celle de l'activité principale, le CROA adressera copie de cette déclaration au CROA du lieu d'inscription de l'architecte ou de la société d'architecture.

Dans le cas où la modification d'un cabinet secondaire entraîne un transfert de région, le conseil régional qui réceptionne la déclaration en adressera copie au CROA du ressort de la nouvelle adresse du cabinet secondaire.

Le cabinet secondaire n'est pas une nouvelle inscription.

La déclaration de création, de modification ou de fermeture accompagnée des pièces adressée au CROA fait l'objet d'un enregistrement et d'un accusé réception (à l'adresse principale et non secondaire). Elle ne nécessite pas une décision formelle du Conseil régional mais peut faire l'objet d'une information.

Il n'y a pas d'attribution d'un nouveau matricule national, mais un numéro d'établissement secondaire est attribué. Les informations sur les cabinets secondaires sont rattachées à l'inscription principale.

Les éditions de tableaux doivent lister les cabinets secondaires.

### Démarches à effectuer lors de la création :

	Architecte ou Agréé en architecture ouvrant un cabinet secondaire	Société ouvrant un établissement secondaire Dans le ressort du tribunal de commerce auprès duquel elle est immatriculée	En dehors du ressort du tribunal de commerce auprès duquel elle est immatriculée
Déclarations légales		Immatriculation complémentaire auprès du greffe du tribunal de commerce où a été immatriculée la société	Immatriculation secondaire auprès du Centre de Formalité des Entreprises
Pièce à joindre lors de la déclaration au CROA	Justificatif d'adresse professionnelle secondaire (facture téléphone, EDF, ...)	Copie de l'avis publié au BODACC	Copie de l'avis publié au BODACC

### Démarches à effectuer lors de la modification :

	Architecte ou Agréé en architecture modifiant un cabinet secondaire	Société modifiant un établissement secondaire Dans le ressort du tribunal de commerce auprès duquel elle est immatriculée	En dehors du ressort du tribunal de commerce auprès duquel elle est immatriculée
Déclarations légales		Inscription modificative auprès du greffe du tribunal de commerce où a été immatriculée la société	Inscription modificative auprès du Centre de Formalité des Entreprises
Pièce à joindre lors de la déclaration au CROA		Copie de l'avis publié au BODACC	Copie de l'avis publié au BODACC

Démarches à effectuer lors de la fermeture :

	Architecte ou Agréé en architecture fermant un cabinet secondaire	Société fermant un établissement secondaire dans le ressort du tribunal de commerce auprès duquel elle est immatriculée	En dehors du ressort du tribunal de commerce auprès duquel elle est immatriculée
Déclarations légales		Déclaration de radiation d'immatriculation complémentaire auprès du greffe du tribunal de commerce où a été immatriculée la société	Déclaration de radiation d'immatriculation secondaire auprès du Centre de Formalité des Entreprises
Pièce à joindre lors de la déclaration au CROA		Copie de l'avis publié au BODACC	Copie de l'avis publié au BODACC

Conseil Régional de l'Ordre  
des Architectes de

## Déclaration de création d'un cabinet secondaire

Je soussigné(e) .....  
inscrit(e) au tableau sous le matricule national .....  
déclare la création d'un cabinet secondaire :

Adresse :

.....  
.....  
.....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Je joins à cette déclaration la copie d'un justificatif d'activité professionnelle  
correspondant à cette adresse (facture EDF, France Télécom, ...).

Je m'engage à informer l'Ordre des architectes de toutes modifications concernant cet  
établissement ou de sa fermeture.

Le ..... à .....

Signature

Conseil Régional de l'Ordre  
des Architectes de

## Déclaration de modification d'un cabinet secondaire

Je soussigné(e) .....  
inscrit(e) au tableau sous le matricule national .....

déclare les modifications suivantes des coordonnées du cabinet secondaire  
immatriculé au conseil régional de l'ordre des architectes sous le n° .....

Anciennes coordonnées	Nouvelles coordonnées	Justificatifs à produire
Adresse  N° SIRET	Adresse  N° SIRET	Copie de factures EDF, France-Télécom....
Téléphone  Télécopie	Téléphone  Télécopie	Néant

Le ..... à .....

Signature

## Déclaration de fermeture d'un cabinet secondaire

Je soussigné(e) .....  
inscrit(e) au tableau sous le matricule national .....

déclare la fermeture du cabinet secondaire suivant :

Numéro d'inscription : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Le ..... à .....

Signature